

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 06 avril 2017

L'An Deux Mil Dix-sept, le jeudi 06 avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN et Jean-Charles GESLAND, Mmes Pascale FOUGERAY et Sophie GALPIN, M. Thierry GAUTIER, Mmes Marie-Françoise MAUBOUSSIN et Françoise POTIER.

Absents excusés : Mme Yveline LEPESQUEUR, MM. André MAUFAY, Laurent MAUDET et Jacky LETAY.

Absent : M. Christophe CHATELAIN.

Mme Yveline LEPESQUEUR a donné pouvoir à Mme Armelle REIGNIER.

M. André MAUFAY a donné pouvoir à M. Jean-Louis DROUIN.

M. Laurent MAUDET a donné pouvoir à Mme Françoise POTIER.

M. Jean-Louis DROUIN a été élu secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal du 30 mars 2017

Le procès-verbal de la séance du jeudi 30 mars 2017 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

### Approbation du Compte de Gestion du Budget Assainissement de l'exercice 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion du Budget Assainissement de l'exercice 2016, dressé par M. Benoît HELIAS, Receveur Municipal.

### Approbation du Compte Administratif Assainissement 2016

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à :	83 896,31 €
Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à :	60 000,66 €
Report de l'exercice précédent :	- 3664,28 €
Excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2016 :	20 231,37 €

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à :	76 427,03 €
Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à :	103 428,58 €
Report de l'exercice précédent :	23 781,34 €
Déficit de la section d'investissement au 31/12/2016 :	3 324,33 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Compte Administratif 2016 Assainissement a été adopté à l'unanimité des votants.

### Affectation du résultat 2016

Concernant le Budget Primitif Assainissement 2017, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

#### En section d'investissement de l'exercice 2017

. au compte 1068 (recettes) 3 324,33 €

#### En section d'exploitation de l'exercice 2017

. le solde au compte 002 (Résultat reporté) 16 907,04 €



### **Vote du Budget Primitif 2017 - Budget Commune**

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif 2017 de la Commune.

Le Conseil Municipal décide de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Section de fonctionnement :                      Recettes : 951 598,00 €                      Dépenses : 951 598,00 €

Section d'investissement :                      Recettes : 911 747,00 €                      Dépenses : 911 747,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2017 ainsi proposé et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour son exécution.

### **Budget Primitif 2017 Commune - Principales dépenses d'investissement :**

- Remboursement du capital des emprunts :	52 746,00 €
- Élaboration du PLU :	11 000,00 €
- Enfouissement réseaux souples + extension réseau électrique :	138 203,00 €
- Achat de terrains rue de l'Église :	45 000,00 €
- Achat d'un lave-vaisselle pour la cantine :	7 500,00 €
- Acquisitions diverses (panneaux, vaisselle, tables d'extérieur, etc.) :	9 200,00 €
- Stores pour la cantine et la garderie :	9 000,00 €
- Aménagement de la rue de l'Église :	490 588,00 €

### **Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme – Arrêt du PLU**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été menée et à quelle étape de la procédure elle se situe. Elle présente le projet de PLU.

Vu la Délibération du Conseil Municipal de Maresché en date du 30 juillet 2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que les études qui se sont déroulées avec la participation des Personnes publiques associées ont abouti à un projet d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme comprenant les pièces visées à l'article L 151-2 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que le Conseil Municipal a délibéré sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable lors des séances du 12 juillet 2016 et du 20 octobre 2016 ;

Considérant que dans le cadre de l'examen au cas par cas, l'Autorité Environnementale a dans un courrier en date du 18 janvier 2017, indiqué qu'elle ne souhaitait pas soumettre le PLU de Maresché à son avis ;

Vu le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et notamment, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le Règlement (règlement écrit et plans de découpage en zones), les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le Rapport de présentation et les Annexes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- arrête le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Maresché, tel qu'il est annexé à la présente
- précise que le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :
  - aux services de l'État associés à l'élaboration du PLU à la demande du Préfet, conformément à l'article L 132-10 du Code de l'Urbanisme.
  - au Conseil Régional et au Conseil Départemental, conformément à l'article L 132-7 du Code de l'Urbanisme.
  - aux 3 chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre de Métiers et de l'Artisanat) conformément aux articles L 132-7 du Code de l'Urbanisme.

- aux Maires des communes voisines et aux Présidents des établissements de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés conformément à l'article L 132-12 du Code de l'Urbanisme.
- au syndicat en charge du SCOT du pays de la Haute Sarthe
- à la CLE du SAGE de la Sarthe amont
- à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

### **Aménagement de la rue de l'Église : enfouissement des réseaux souples.**

Par délibération en date du 27 avril 2016, le Conseil Municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.

Conformément à la décision du Conseil Départemental, le reste à financer par la commune est de 30 % du coût soit 48 000,00 € net pour l'électricité et 100% du coût net pour le téléphone.

Cependant pour la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique, compte tenu que l'opération avait fait l'objet d'une première délibération avant la décision du Département en date du 27 février 2017, l'application de cette règle sera plafonnée au montant de la délibération prise en date du 27 avril 2016, soit 36 400,00 €.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville qui en assure le financement.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite le Département pour la réalisation de ce projet,
- accepte de participer à 30 % du coût des travaux soit 48 000,00 € net pour l'électricité,
- accepte de participer à 100 % du coût des travaux avec l'application d'un plafond de 36 400,00 € pour l'opération globale génie civil et câblage,
- confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- autorise Madame le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- Le Conseil Municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

### **Questions diverses.**

- La représentation de théâtre de l'école aura lieu le vendredi 19 mai à la salle loisirs et culture de Beaumont-sur-Sarthe.

- La fête de l'école aura lieu le dimanche 18 juin 2017 à Maresché.

- Le gala de danse de l'association Familles rurales de Maresché aura lieu le 11 juin à la salle polyvalente.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 11 mai 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 21h58.